

NATURA 2000

Moyenne vallée de la Charente

Seugne et Coran

FR5400472 & FR5412005

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

6 mai 2024 | 11 h

Etaient présents (15 personnes)

M. Fabrice BARUSSEAU	Communauté d'Agglomération de Saintes, Vice-Président Président du Comité de Pilotage Natura 2000
Mme Isabelle BLICQ	Direction Départementale des Territoires (DDT) 16, Responsable unité SEAR - BIOPENA
M. Jacky BOTTON	Mairie de Pons, Maire
Mme Caroline COUSSEAU	Département de la Charente-Maritime, Chargé d'études aménagements
Mme Marie-Eve DAVID-GUIRAL	Communauté de Communes de Gémozac, Cheffe de projets Petites Villes de Demain
M. Jean-Eudes DU PEUTY	Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), Directeur
Mme Marion JANSANA	Agglomération Saintes Grandes Rives, Animatrice Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran »
M. Anaëli LACHAISE	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Technicien rivière
M. Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Président
M. Emmanuel MALARET	Communauté des communes de la Haute-Saintonge, Vice-Président
M. Julien MONTEPINI	Ville de Saintes, Chargé de mission paysage et biodiversité
M. Jean-Marie QUILLET	Région Nouvelle-Aquitaine, Chargé de mission gestion des sites Natura 2000
M. Philippe ROUET	Agglomération Saintes Grandes Rives, Responsable du Service Eaux et Milieux Naturels
M. Michel ROUX	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Vice-Président
Mme Amandine VALLEE	Mairie de Montils, Adjoint au Maire
	Mairie de Saint-Vaize, Maire
	Agglomération Saintes Grandes Rives, Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles et sentiers de randonnées

Etaient excusés

M. Jacky MICHAUD	Commune de Geay, Maire
M. Maxime LYS	Communauté de communes Cœur de Saintonge, Vice-Président
M. Yann DAVITOGU	Jeunes agriculteurs 17
Mme Audrey POSTIC PUIVIF	EPTB - Cellule Migrateurs Charente Seudre, Chargé de mission
Mme Véronique SCHAAF	EPTB - Cellule Migrateurs Charente Seudre, Chargée de mission
Mme Sylvie FONTENY	Sous-Préfecture de Saintes, Sous-Préfète de Saintes
	Département de la Charente-Maritime, Chargée de mission Milieux Aquatiques

Compte-rendu

Le 6 mai 2024, s'est tenu un Comité de Pilotage (COPIL) extraordinaire du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (FR5400472 et FR5412005) en visioconférence, sous la Présidence de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, représentée par M. BARUSSEAU, vice-président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

L'ordre du jour était le suivant :

- | présentation du contexte conduisant à la demande formulée par l'Agglomération de Saintes,
- | sollicitation du Comité de Pilotage Natura 2000 pour la validation du report d'échéance de la convention-cadre du 15 août 2024 au 31 décembre 2024

Le support de présentation, diffusé lors de ce COPIL, est joint au présent compte-rendu (cf. *annexe 1*).

M. BARUSSEAU (Vice-Président de l'Agglomération de Saintes et Président du Comité de Pilotage Natura 2000) ouvre ce COPIL. Il remercie l'ensemble des participants, introduit la séance et présente Mme VALLEE, nouvellement recrutée par l'Agglomération de Saintes en tant que Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles et sentiers de randonnées.

La présentation est assurée par Mme JANSANA, animatrice du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » à l'Agglomération de Saintes.

>> *Présentation du contexte conduisant à la demande formulée par l'Agglomération de Saintes* —

L'animation du site Natura 2000 de la « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » a été confiée à l'Agglomération de Saintes, par décision du Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000, depuis 2021. Le COPIL est l'instance qui définit et valide les grandes orientations pour la gestion du site Natura 2000.

La Région Nouvelle-Aquitaine est autorité de gestion du dispositif Natura 2000 et est ainsi en charge du suivi de la mise en œuvre et du respect des Directives européennes qui sous-tendent ce dispositif, ainsi que de l'accompagnement des structures animatrices et du suivi administratif et technique de l'animation des sites Natura 2000.

Une convention-cadre précise les engagements de la structure animatrice et de la Région pour l'animation du site Natura 2000. Cette convention-cadre s'inscrit sur la période 2021-2024 avec une échéance initialement prévue le 15 août 2024.

Afin de faciliter l'articulation entre l'animation Natura 2000 et le cycle administratif et budgétaire de la structure animatrice (qui s'inscrit sur une année civile) et au regard de l'absence en 2024, durant 5 mois, de l'animatrice Natura 2000 pour congé maternité, l'Agglomération de Saintes sollicite un report de l'échéance de la convention-cadre du 15 août 2024 au 31 décembre 2024. Ce report d'échéance permettrait de recalculer l'animation Natura 2000 sur une année civile et ainsi :

- | de prévoir des demandes de subvention sur une année civile et budgétaire complète
- | de proposer, en fin d'année 2024, un bilan et un temps d'échange approfondis au COPIL Natura 2000.

M. MONTEPINI (chargé de gestion des sites Natura 2000 à la Région Nouvelle-Aquitaine) précise que la convention-cadre actuelle a été initialement signée entre l'Agglomération de Saintes et l'Etat, puis transférée à la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du changement d'autorité de gestion Natura 2000 prévu par la Loi 3DS depuis le 1^{er} janvier 2023.

La convention-cadre doit être en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2024 pour permettre de déposer une demande de subvention sur l'ensemble de l'année 2024.

L'Agglomération de Saintes a dans un premier temps adressé sa demande de report d'échéance à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui l'a validé techniquement et sollicité sa soumission au COPIL. C'est le COPIL qui doit valider officiellement cette demande de report d'échéance de la convention-cadre du 15 août 2024 au 31 décembre 2024 pour la rendre effective. La Région Nouvelle-Aquitaine se basera sur le compte-rendu de la réunion pour entériner la décision du COPIL.

>> **Sollicitation du Comité de Pilotage Natura 2000 pour la validation du report d'échéance de la convention-cadre du 15 août 2024 au 31 décembre 2024**

La présentation du contexte conduisant à la demande formulée par l'Agglomération de Saintes n'a appelé aucune question de la part du COPIL Natura 2000.

Le COPIL Natura 2000 est officiellement sollicité sur cette question de report d'échéance de la convention-cadre du 15 août 2024 au 31 décembre 2024.

Le COPIL valide à l'unanimité le report d'échéance de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2024.

M. ROUET (Vice-Président du SYMBAS, adjoint au Maire de Montils) souligne que l'Agglomération de Saintes a rempli les objectifs annoncés concernant l'animation du site Natura 2000 et a su mettre en place la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Il est important de continuer le travail engagé jusqu'à la fin de l'année 2024.

>> **Présentation du bilan de l'année 2023 et des projets 2024**

L'animation du site Natura 2000 s'est articulée en 2023 autour :

- | du renforcement de la concertation, en particulier avec les communes du site, les intercommunalités et les partenaires techniques ;
- | l'organisation du 1^{er} Comité de Pilotage sous la présidence de l'Agglomération de Saintes, qui a réuni 45 structures ;
- | l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire, pour assurer la bonne prise en compte des enjeux Natura 2000 ;
- | la sensibilisation et la communication ;
- | l'amélioration des connaissances, avec notamment le lancement d'une étude écologique et hydrogéologique sur le Marais de l'Anglade pour permettre la préservation de ce secteur à forts enjeux écologiques.

En 2024, les actions se poursuivent autour de ces mêmes grandes thématiques. Il est prévu, en particulier :

- | la sensibilisation et la rencontre d'agriculteurs ;
- | l'élaboration d'une maquette de panneaux d'information Natura 2000 pouvant être mobilisés et installés par les différentes communes du site ;
- | la proposition de nouvelles journées techniques autour de la thématique des boisements, en lien avec le Centre Technique et Environnemental de la Forêt (CETEF) ;
- | la mise en place d'animations pédagogiques auprès des scolaires ;
- | l'édition d'un article présentant les principaux chiffres clés du site Natura 2000 et des résultats 2023 dans le bulletin communautaire de l'Agglomération de Saintes, qui sera transmis aux intercommunalités partenaires pour reproduction dans leurs propres bulletins si elles le souhaitent ;
- | la poursuite de l'étude sur le Marais de l'Anglade ;
- | une analyse visant l'amélioration des connaissances des données piscicoles, pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans l'animation du site Natura 2000.

Les missions se poursuivent pour partie sur le site Natura 2000 durant l'absence de l'animatrice (juin à octobre 2024) grâce au reste de l'équipe « Eau et milieux naturels » de l'Agglomération de Saintes :

| **Jean-Marie QUILLET** - Responsable du service Eau et milieux naturels
jm.quillet@agglo-saintes.fr | 06 42 57 00 02

| **Amandine VALLEE** - Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles et sentiers de randonnées
a.vallee@agglo-saintes.fr | 06 72 03 95 50

La séance est levée à 12h, après remerciement des participants par le Président du Comité de Pilotage.

Le 06/05/2024

Le Président du Comité de Pilotage Natura 2000

12 bd Guillet Maillet
17100 SAINTES

M. BARUSSE L'AGGLO

Annexe 1 – Support de présentation



COMITE DE PILOTAGE extraordinaire Natura 2000

6 mai 2024 - 11 h | visioconférence



TERRITOIRE & CHIFFRES CLES



- 6 intercommunalités
- 34 communes
- 4 syndicats de bassin
- 7100 ha de vallées inondables
- 230 km de cours d'eau



- 16 habitats naturels rares et menacés à l'échelle européenne. Ils s'étendent sur plus de 2000 ha
- 60% de la surface du site est agricole: en majorité des prairies naturelles, support d'activité d'élevage
- > 50% de ces prairies sont engagées volontairement par les agriculteurs dans des démarches respectueuses de l'environnement.
- > 60 agriculteurs sont engagés dans ces mesures sur le site

GOVERNANCE & CONTEXTE



La convention-cadre précise les engagements de la structure animatrice et de la Région pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce Site Natura 2000



Convention-cadre 2021-2024
16/08/2021 – 15/08/2024

NATURA 2000 un réseau européen s'appuyant sur 2 Directives



Pour préserver la biodiversité
Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger des espèces et des habitats naturels rares, menacés et représentatifs de la biodiversité européenne. Ils visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Pour privilégier le dialogue
En France, la démarche est basée sur le volontariat et la contractualisation. La concertation associe l'ensemble des acteurs locaux.

Le plus grand réseau de sites naturels protégés au monde :

RÉSEAU NATURA 2000 EN EUROPE
8,9% de la surface naturelle de l'Europe
18,5% de la surface terrestre du territoire de l'Union Européenne

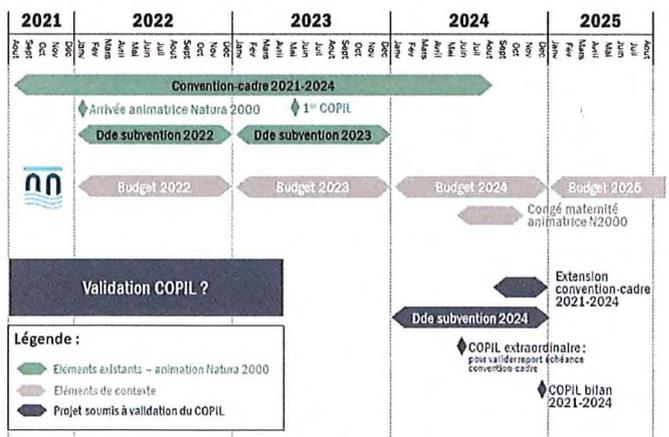
RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE
34% de la surface naturelle de la France métropolitaine
12,9% de la surface terrestre métropolitaine de la France

1756 sites (dont 22 sites marins) | 102 espèces animales | 69 espèces végétales | 173 espèces d'oiseaux

HISTORIQUE



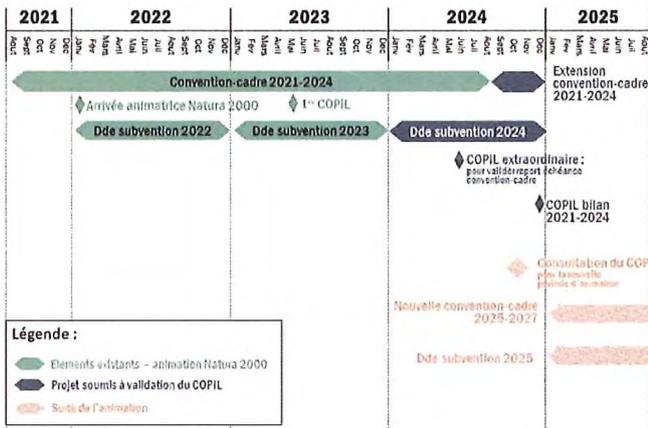
CONTEXTE & QUESTIONNEMENTS



Validation COPIL ?

Légende :
 - Eléments existants - animation Natura 2000
 - Eléments de contexte
 - Projet soumis à validation du COPIL

CONTEXTE & QUESTIONNEMENTS



POUR 2024 ...

- Concertation - animation du réseau**
 - > Lien avec partenaires et acteurs locaux
 - > COPIL (2021-2024)
- Articulation Natura 2000 et politiques publiques**
 - > Repense aux sollicitations
 - > Accompagnement des projets et politiques publiques
- Veille, conseils, appui aux porteurs de projets**
 - > Sensibilisation / rencontres agriculteurs
 - > Réponses aux sollicitations (chartes/contrats)
- Animation des outils Natura 2000**
 - > Pannaux
 - > Journées techniques - boisements -
 - > Animations pédagogiques scolaires
 - > Bulletin communautaire
- Communication, sensibilisation**
 - > Etude Marais Anglade
 - > Analyse commentée des données piscicoles
- Suivi écologique**
- Suivi du site**

L'ÉQUIPE « Eau et milieux naturels »

Jean-Marie QUILLET
Responsable du service
m.quillet@agglo-saintes.fr
06 42 57 03 02

Marion JANSANA
Animatrice Natura 2000
m.jansana@agglo-saintes.fr
06 78 07 44 03

Amandine VALLEE
Chargée de mission
Equipe Natura 2000
et services de proximité
a.vallee@agglo-saintes.fr
06 72 03 93 50



Merci pour votre participation
 >> RDV fin 2024 pour le bilan complet de l'animation 2021-2024

Un animateur Natura 2000 est à votre disposition, gratuitement. Il est un référent et une ressource mis à disposition du territoire.

QUI CONTACTER ?

Animatrice Natura 2000
06 78 07 44 03
natura2000@agglo-saintes.fr

SAINTES GRANDES RIVES
12 Boulevard Quillet Mallet
17100 SAINTES
05 46 93 41 50

RETOUR EN CHIFFRES – ANNÉE 2023



> Projet d'article « Mag de l'Agglo » :

Mag de l'Agglo

Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran
Natura 2000
 Retour en chiffres sur la première année d'animation

En 2023 :

- 17 communes associées
- 25 communes en partenariat
- 4 collectivités à l'initiative de projets (dont 100 personnes sensibilisées aux enjeux de biodiversité)
- 1^{er} Comité de Pilotage, sous la Présidence de l'Agglo de Saintes, 45 collectivités et 60 associations, dont 10 représentants de l'Etat
- 45 projets et activités accompagnés par la structure animatrice, pour assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité
- 6 études et suivis menés par l'Agglo de Saintes et ses partenaires pour améliorer les connaissances et la préservation du site Natura 2000
- 2 journées techniques
- 6 animations de grand public

